



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. : Générale
22 juin 2007

Français
Original : Anglais



**Consultation informelle sur les propositions
d'élimination des HCFC**
Montréal, 15 septembre 2007

Consultation informelle sur les propositions d'élimination des HCFC

Note du Secrétariat

I. Discussions lors de la vingt-septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée

1. A la vingt-septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal, organisée à Nairobi du 4 au 7 juin 2007, six propositions d'ajustement des dispositions du Protocole de Montréal concernant l'élimination des hydrochlorofluorocarbones (HCFC) ont été présentées par des représentants des Parties soumettant ces propositions : Etats Fédérés de Micronésie; Mauritanie; Maurice; Etats-Unis d'Amérique; Argentine et Brésil conjointement; et Islande, Norvège et Suisse conjointement. Les propositions ont été examinées par le Groupe de travail en réunion plénière et compte tenu de la diversité des opinions exprimées, il a créé un groupe de contact à composition non limitée, coprésidé par M. Mikheil Tushishvili (Géorgie) et M. Maas Goote (Pays-Bas), pour analyser en détail les propositions. Le groupe de contact a décidé de baser ses discussions sur un document de synthèse établi par les coprésidents, lequel serait par la suite remanié pour tenir compte des discussions au sein du groupe de contact. Le document a été joint en tant qu'annexe II au rapport de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée et a ensuite été publié sous la cote UNEP/OzL.Pro.19/INF/4.

2. Le document de synthèse expose quatre options principales pour déterminer les niveaux de référence de HCFC des Parties et plusieurs options concernant le calendrier et le rythme de l'élimination de la production et de la consommation de HCFC. Le document examine également des options d'élimination plus accélérée pour certains HCFC, la nécessité de dérogations pour utilisations critiques et le calendrier de leur élimination, les besoins nationaux de base ainsi que la mobilisation de ressources et les finances.

3. Faisant rapport au Groupe de travail à sa vingt-septième réunion sur les discussions du groupe de contact, M. Goote a déclaré que le groupe de contact attendait avec intérêt les résultats de l'étude réalisée par le Groupe de l'évaluation technique et économique en application de la décision XVIII/12, qui contiendrait des informations importantes lesquelles permettraient de faire progresser les discussions sur les propositions d'élimination des HCFC. Le rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique est présenté brièvement en annexe à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la Réunion des Parties pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.19/2/Add.1). Le rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique est affiché sur le site Internet de la Convention à l'adresse

K0762710 240807

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires

http://ozone.unep.org/Assessment_Panels/TEAP/Reports/TEAP_Reports/TEAP-TaskForce-HCFC-Aug2007.pdf

4. Le groupe a également vivement encouragé les Parties et les organisations concernées à partager leurs analyses et calculs concernant les divers scénarios d'élimination accélérée des HCFC figurant dans les ajustements proposés aux dispositions du Protocole et de communiquer ces informations au Secrétariat pour les afficher sur le site Internet de la Convention. La communication de la Communauté européenne à cet égard, laquelle est reproduite dans le document UNEP/OzL.Pro.19/INF/5, est également affichée sur le site Internet de la Convention http://ozone.unep.org/Meeting_Documents/mop/19mop/19mop-info.shtml.

5. Toutes les communications ultérieures transmises par les Parties et organisations sur cette question seront distribuées par le Secrétariat en tant que document d'information et également affichées sur le site Internet de la Convention.

6. A sa vingt-septième réunion, le Groupe de travail à composition non limitée a décidé de transmettre le document de synthèse des coprésidents (UNEP/OzL.Pro.19/INF/4) à la dix-neuvième Réunion des Parties en tant que point de départ de son examen de la question.

II. Consultations informelles en marge de la réunion du Comité exécutif

7. Pour mettre à profit la présence de représentants de nombreuses Parties à la cinquante-deuxième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral, tenue du 23 au 27 juillet 2007, et compte tenu de l'appui des Parties à la vingt-septième réunion du Groupe de travail pour les propositions d'ajustement des dispositions du Protocole sur l'élimination des HCFC, les coprésidents du groupe de contact, MM. Goote et Tushishvili, ont tenu des consultations informelles le 28 juillet 2007 à Montréal (Canada) afin de faire progresser les discussions. Les consultations informelles ont été accueillies par le Secrétariat de l'ozone immédiatement après la cinquante-deuxième réunion du Comité exécutif. Les Parties qui avaient participé au groupe de contact sur les propositions concernant les HCFC créé à la vingt-septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée ont été invitées, ainsi que les Parties qui avaient soumis des propositions d'ajustement des dispositions relatives aux HCFC et les Parties présentes à la réunion du Comité exécutif. Les représentants du secrétariat du Fonds multilatéral et des quatre organismes d'exécution du Fonds multilatéral ont été invités en qualité d'observateurs. De ce fait, la représentation géographique des participants était extrêmement diversifiée.

8. Les représentants ont utilisé le document de synthèse (UNEP/OzL.Pro.19/INF/4) et une version préliminaire du rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique établi en application de la décision XVIII/12 en tant que base de leurs discussions pour la première consultation informelle.

9. Les consultations informelles ont porté sur des options d'ajustement des niveaux de référence et sur une date de gel, la nécessité de dispositions relatives aux dérogations et aux besoins nationaux de base, le concept d'une approche d'ajustement du calendrier d'élimination commençant par les substances les plus nocives et les questions de mobilisation des ressources et de finances y relatives. Les représentants ont décidé que les coprésidents établiraient un document qui présenterait des options en vue de concrétiser les idées soumises lors de la réunion. Ils sont également convenus d'afficher le document (UNEP/OzL.Pro.19/INF/4/Add.1) sur le site Internet de la Convention à titre d'information en vue de la deuxième consultation informelle sur les propositions d'élimination des HCFC qui se tiendra le 15 septembre 2007.

III. Mesures proposées

10. Le Secrétariat espère que la consultation informelle du 15 septembre 2007 sera présidée par les coprésidents du groupe de contact et permettra au processus de négociation formelle sur l'ajustement des dispositions d'élimination des HCFC du Protocole de se poursuivre. Les Parties souhaiteront peut-être utiliser en tant que base de leur discussion le document des coprésidents établi à l'issue des consultations informelles à Montréal en juillet (UNEP/OzL.Pro.19/INF/4/Add.1), le document de synthèse (UNEP/OzL.Pro.19/INF/4), le rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique élaboré en application de la décision XVIII/12 et les analyses et calculs des Parties concernant les divers scénarios pour une accélération de l'élimination des HCFC.